

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} juillet 2008

Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :

- ✱ **Autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 729,00 euros au profit de l'Association Avenir Gessien Thoiry Gymnastique correspondant à 18 heures d'enseignement de la gymnastique aux Gentianes et 9 heures aux Tourterelles durant le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2007/2008.
- ✱ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la société VISIOCOM, mettant gratuitement à disposition de la mairie un véhicule de type minibus 9 places pour le transport de personnes, pour une durée de 3 ans.
- ✱ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la société VISIOCOM afin d'équiper le véhicule d'un système pour l'accès de 1 à 3 fauteuils roulants, d'un marchepied électrique et d'une climatisation, pour un montant HT de 8450,00 euros, soit 10 106,20 euros TTC.

INFORMATIONS DU MAIRE

➤ **Formation du personnel communal**

Suivant une convention en date du 27 mai 2008, il a été confié à l'association « les Techniques d'Interventions Policières » représentée par Monsieur Emmanuel MATHIEU, instructeur, la formation du policier municipal au maniement du TONFA et self-défense PRO. La formation se déroulera sur 14 heures moyennant un coût horaire de 35,00 euros, auquel s'ajoutent les frais de diplôme et de déplacement de l'instructeur.

Le coût global de la formation est fixé à 685,44 euros.

➤ **Attribution du marché relatif à l'aire de jeux place des Orchidées**

Ce marché comprend 1 lot unique : l'aménagement d'une aire collective de 3 jeux pour une tranche d'âge de 2 à 7 ans, la réalisation d'un sol amortissant d'environ 65 m², la fourniture et pose d'une clôture et d'un portillon pour la place des Orchidées.

L'entreprise retenue est « Divers Cité » pour un montant de 22 290,00 € HT, soit 26 658,84 € TTC car la proposition correspond aux prestations du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).



Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ces délibérations, vous pouvez consulter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal à la Mairie, à la bibliothèque ou le recevoir à votre domicile en versant un don de 26,00 Euro au Centre Communal d'Action Sociale, représentant votre abonnement pour une année.